

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°2 « les cours d'eau et les milieux aquatiques »

Compte rendu de la réunion du 02 octobre 2006

Etaient présents :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mr Charles BEAUCHAMP, Président de la CLE du SAGE de la Sensée
Mr Jacques BERNARD, Adjoint au Maire de Féchain
Mr Alain BOULANGER, Adjoint au Maire d'Aubigny-au-Bac
Mr Francis CORNU, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger
Mr Léonard COQUELLE, Adjoint au Maire de Féchain
Mr Jean-Marc DELABRE, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord
Mme Danielle DUPAS-PARANY, Adjointe au Maire de Féchain
Mr Jean-Marie FOVAUX, Fédération de Pêche du Nord
Mr Henri GAMEZ, Maire de Fressies
Mr Jean-Luc HALLE, Président du SIRA
Mr Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
Mme Stéphanie LANDRE, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
Mme Thérèse LEGOFF, Présidente d'Ostrevant Bouchain Environnement
Mr Hervé LEJOSNE, Syndicat des Propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais
Mr Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59
Mr Jean-Claude MAIRE, Maire de Wavrechain-sous-Faulx
Mr Fabien MARTIN, Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts du Nord
Mr Arnaud MENARD, Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis
Mr Emmanuel PETIT, Fédération de Pêche du Nord
Mr Jean-Louis POPULAIRE, Adjoint au Maire d'Arleux
Mr Michel PRETTRE, Maire d'Aubenchaul-au-Bac
Mr Philippe RENO, Pisciculteur à Rémy
Mr Patrice TACIAK, DDE du Nord
Mr André URBANIJA, Fédération de pêche du Pas-de-Calais
Mr Alain WALLART, Maire de Féchain

Absents, excusés :

Mr Jean-Marie BARAS, Fédération de Pêche du Nord
Mr Thomas BATORI, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras
Mr Jean-Marie BEAUMONT, Président de l'Amicale des Huttiers de la Vallée de la Sensée
Mr Christophe BLONDEL, Conservatoire Botanique National de Bailleul
Mr Jean François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
Mr Alfred BOULAIN, Vice Président de la CAD, Président de la commission hydraulique
Mr Christian BOUTROUILLE, Président de la Section Douaisis du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais
Mr Mathieu BREDECHE, Conservatoire des sites naturels du Nord - Pas-de-Calais
Mr Francis CAMPEDELLI, Maire de Neuville-sur-Escout
Mr Jean-Louis CANDAT, Maire de Vaulx-Vraucourt
Mr Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS
Mr Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul

Mr Sébastien COSNIER, Direction Régionale de l'Environnement

Mr André COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais

Mr Edouard COURTECUISSÉ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais

Mr Jean-Pierre CUVILLIEZ, Maire de Saudemont

Mr Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord

Mr Didier DELAVAL, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord

Mr Jean Louis DELCROIX, MNLE Sensée

Mr Patrick DELEBECQUE, Direction Départementale de l'Équipement du Nord

Mme Isabelle DELEPOUVE, Conseil Supérieur de la Pêche

Mr Denis DEROY, Adjoint au Maire de Chérisy

Mme Françoise DUHAMEL, Centre Régional de Phytosociologie

Mr Régis DURIEZ, MNLE

Mr Jean Claude FAILLIE, Maire adjoint de Raillencourt-Sainte-olle

Mme Corinne FIGUERAS, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62

Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées

Mr Eric FOISSIER, Communauté de Communes du Sud Arrageois

Mr Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)

Mr David FRANCOIS, Communauté d'Agglomération du Douaisis

Mr Edmond GAZEL, Maire d'Écourt-Saint-Quentin

Mr Laurent GRITTI, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Mr Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais

Mr Jean-Jacques HERIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis

Mr Pierre HOUBRON, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

Mr Stéphane JOURDAN, Fédération de Pêche du Nord

Mr Pascal LAGE, représentant du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais

Mr Jean-Marc LAMBIN, Régie Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord

Mr Dominique LECOQ, Conseil Supérieur de la Pêche

Mr Stéphane LEFEBVRE, Fédération de Pêche du Pas-de-Calais

Mr Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 62, MISE 62

Mr Jacques LENFANT, Direction Départementale de l'Équipement du Nord

Mr Michel LENOIR, Maire de Boiry-Sainte-Rictrude

Mr Jean-Claude LUCCHETTA, Conseil Supérieur de la Pêche

Mr Jean-Pierre MARSON, Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Arras

Mr André MARTIN, Maire de Tortequesne

Mr Patrick MASCLET, Maire d'Arleux, Conseiller Régional

Mr Xavier MATYKOWSKI, Direction Départementale de l'Équipement du Pas-de-Calais

Mr Christian MUYS, Président du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais

Mr Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis

Mr Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord

Mr Marcelin PETIT, Comité Trinquise Environnement

Mr Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2

Mr Daniel RENARD, Président du Comité départemental de la Fédération Française de Canoë Kayak

Mme Maryvonne RINGEVAL, Maire de Raillencourt-sainte-olle

Mr Christian SANTERNE, Maire de Rémy

Mr Denis SLOMANIOWSKI, Adjoint au Maire d'Aubencheul-au-Bac

Mr Mickaël STIENNE, Communauté de Communes OSARTIS

Mr Daniel TABARY, Maire de Frémicourt

Mr Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

Mme Karine URBAIN, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59

Mr Jean-Claude VALIN, Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

Mr Hervé WATEL, Syndicat Mixte Scot OSARTIS - MARQUION

M. WALLART ouvre la séance en accueillant les participants.

M. BEAUCHAMP remercie le maire pour son accueil et précise que M. POULAIN étant souffrant, cela l'a conduit à présider cette réunion. Il nomme ensuite les personnes qui se sont excusées de ne pouvoir assister à cette réunion :

- M. Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais
- M. Thierry CORNIER, Conservatoire Botanique de Bailleul
- M. Henri DELATTRE, Fédération de Pêche du Nord
- M. Jacques LENFANT, DDE du Nord
- M. Gilles POULAIN, Président de la Commission « cours d'eau et milieux aquatiques »
- M. Fabrice THIEBAUT, Animateur du SAGE Sensée

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation des travaux menés par la CAD concernant l'Habitat Léger de Loisirs en Val de Sensée, par Mme MELEY ;
- Présentation du camping en Val de Sensée, par M. DELABRE.

Il signale que Mme MELEY est absente et ne peut donc pas présenter l'étude qui a été menée par la CAD sur l'Habitat Léger de Loisirs. Il poursuit en précisant qu'il serait intéressant que les autres communautés de communes ou syndicats intercommunaux possédant des informations sur les HLL puissent les transmettre à l'Institution.

Concernant l'habitat, il évoque le problème actuel dont est victime le Douaisis : 6000 demandes de logement sont à l'heure actuelle insatisfaites. Il faut environ 6 ans pour obtenir un logement. A cela s'ajoute la situation préoccupante de l'emploi qui se dégrade.

M. BEAUCHAMP ajoute également que les HLL posent aussi un problème d'ordre environnemental. La Directive Cadre sur l'Eau ayant comme objectif principal l'atteinte du bon état des eaux pour 2015, il faudra améliorer la situation des HLL.

M. HALLE indique que les travaux de la CAD en sont au stade uniquement du diagnostic. L'étude a été menée sur 6 communes de la Vallée de la Sensée. Pour chaque commune, la situation est différente. Ce sont 6 cas différents avec des enjeux différents. La CAD s'engage dans la définition d'une politique par rapport aux HLL, dans l'optique d'aider les communes à éliminer l'habitat insalubre. Parmi les enjeux environnementaux, il évoque les conséquences du manque d'assainissement. 4 études en assainissement ont été réalisées sur les communes de Brunémont, Hamel, Lécluse et Aubigny-au-Bac. Pour Féchain et Arleux, les contraintes techniques sont énormes pour aboutir à la mise en place de l'assainissement. Il est possible de régulariser et de mettre aux normes certains secteurs, il s'agira de mettre en application les règles existantes. Il faut aussi penser aux habitants de HLL qui ne veulent pas être relogés ailleurs.

M. BEAUCHAMP confirme en effet que beaucoup d'occupants des HLL ne veulent pas être délocalisés.

M. HALLE ajoute que le Sous-Préfet est chargé de travailler sur le problème de l'HLL. Par le biais d'un éventuel CUCS, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, un traitement social plus poussé pour la Vallée de la Sensée pourrait être mis en place.

M. BEAUCHAMP demande à M. GAMEZ si sur la Communauté de Communes de l'Ouest Cambrésis, des problèmes similaires sont rencontrés.

M. GAMEZ confirme la présence de cas similaires de HLL, l'étude pourrait être étendue.

M. BEAUCHAMP signale qu'il conviendra de saisir le Sous-Préfet en pointant ce problème qui touche toute la Vallée de la Sensée. Des réunions sur d'autres secteurs du bassin de la Sensée pourront s'envisager. Il précise que la mise en place d'un projet touristique dans une commune est confrontée à de nombreux problèmes avec les services. On rencontre de nombreuses difficultés pour mettre en place un projet si on veut le faire dans les normes. C'est pourquoi il est plus simple en Sensée d'avoir un équipement touristique de plein air non - conforme.

Présentation du camping en Val de Sensée, par M. DELABRE.

1) Les campings homologués

Tout stationnement de caravane de plus de 3 mois est normalement réglementé :

Tout d'abord, il faut que le POS ou le PLU soit compatible (le permette).

Le stationnement de moins de 6 caravanes nécessite un arrêté municipal.

Le stationnement de plus de 6 caravanes nécessite un arrêté préfectoral.

Les campings sont classés en :

- loisirs : les emplacements sont loués à la saison pour y installer une caravane, un mobilhome ou un chalet (c'est la formule que nous rencontrons dans la Vallée de la Sensée) ;
- tourisme : les emplacements sont loués à la journée, à la semaine ou au mois pour y installer une tente, une caravane ou un camping-car.

En fonction du niveau d'équipement des sanitaires, de l'aire de jeux, du gardiennage, de l'éclairage public...le camping est classé en 1, 2, 3 ou 4 étoiles.

Cette réglementation est adaptable à tous les cas de figure et il ne comprend pas pourquoi elle n'est pas appliquée à tous en val de Sensée.

2) Les campings sauvages

Les vrais professionnels du camping subissent depuis plusieurs générations l'effet « campings sauvages » appelé à tort habitations légères de loisirs.

L'intervention que mène M. DELABRE ne devrait pas être. En effet, une réglementation existe et elle devrait être applicable à tous alors pourquoi près de deux tiers des campings de la vallée de la Sensée sont illégaux ?

Les raisons sont les suivantes :

- C'est moins compliqué de ne pas demander d'autorisation que de se contraindre à suivre des règles bien définies ;
- C'est plus rentable de travailler en camping sauvage qu'en camping homologué ;
- Aucune pression des administrations ou des collectivités locales n'est faite pour inciter à la régularisation d'une manière répressive ou incitative ;
- Beaucoup de collectivités locales ont elles même un camping sauvage ;

- Le problème est très étendu et compliqué, c'est pourquoi personne ne veut le prendre à bras le corps.

Et pourtant, les campings illégaux polluent le tourisme en vallée de Sensée et empêchent de réaliser une véritable démarche qualité :

Par une pollution visuelle

Ce que remarquent les touristes qui visitent la vallée de la Sensée, c'est la présence de ces baraques près de nos étangs et rivières qui sont dans certains cas de véritables bidonvilles.

Par une pollution de la nappe phréatique

Certains campings illégaux n'ont pas de système d'assainissement, cependant ils sont branchés au réseau d'eau potable. Les eaux usées vont alors dans l'étang tout proche ou dans le sol de marais inadapté pour l'épuration naturelle.

Parfois la collectivité investit au droit du terrain dans un réseau d'assainissement sans demander aucun effort de régularisation alors que des subventions publiques sont engagées. (Que du bonheur...pas connu pour les contrôles, connu pour les aides publiques...).

Par une pollution à caractère social

Ces bidonvilles attirent de plus en plus de personnes sans ressource qui y élisent domicile. Ces personnes qui auparavant étaient originaires de nos secteurs viennent de plus en plus de la région lilloise.

Le fait d'assainir les zones à camping illégal améliore les conditions d'accueil et constitue un risque de voir affluer encore plus ces populations lilloises

Par une pollution économique

Les campings illégaux sont de véritables concurrents déloyaux vis-à-vis des campings homologués grâce à :

- des investissements plus faibles (pas de sanitaire, pas d'éclairage public, pas d'extincteurs, pas d'aire de jeux...);
- des frais de fonctionnement plus faibles (pas de gardiennage ni de salarié, pas de nettoyage des sanitaires, pas de contrôles des installations électriques et des extincteurs, pas d'analyse d'eau, pas d'animations...);
- des impôts plus faibles (pas de taxe professionnelle, pas de taxe sur les propriétés bâties, pas de charges sociales...).

Même en louant ces emplacements plus cher, le camping homologué est moins rentable que le camping illégal.

Dans un camping sauvage, c'est moins cher et l'on peut faire ce que l'on veut ; alors il ne faut pas s'étonner que les campings homologués aient des places vides mais pas les campings illégaux.

Il est grand temps de réagir et de mettre en place un processus de régularisation de cet épineux problème sous peine d'anéantir tous les efforts d'investissements publics ou privés destinés à un tourisme de qualité en val de Sensée.

Principaux propos retenus suite à la présentation

M. BEAUCHAMP remercie M. DELABRE pour son exposé très détaillé.

M. WALLART signale qu'il y a de plus en plus de personnes qui élisent domicile à l'année dans les campings. Ce phénomène a tendance à s'accroître.

M. COQUELLE indique que de nombreux propriétaires de campings sauvages profitent de la faiblesse des autres. Il ajoute aussi que pour se mettre aux normes, le camping DESSERY doit faire partir les gens. Quand et comment peut-on l'aider à se mettre aux normes.

M. WALLART évoque le cas du camping Le Héron appartenant à Monsieur MURISSE et situé à proximité de la station d'épuration. Pour se mettre aux normes, il a divisé le terrain, impliquant une diminution des parcelles et donc des loyers plus élevés. Une délégation de locataires est venue en mairie, parce qu'ils payent trop cher. Etant donné les problèmes de logement sur la région, les populations se rabattent sur les marais pour loger dans des caravanes, dans des mobilehomes, dans de l'habitat précaire. Pour des problèmes de logement, certains ont menacé de faire une grève de la faim. La commune ne peut pas résoudre tous les problèmes, sachant qu'il y a 650 logements secondaires sur Féchain. Seulement 100 sont situés sur des terrains communaux. A Féchain, les problèmes sont d'ordre social et environnemental, seul le camping communal est relié au réseau. On ne peut pas comparer les communes entre elles, la situation de chacune étant différente.

M. DELABRE indique qu'il faut mettre des barrières réglementaires obligeant les campings à se mettre aux normes.

D'après M. WALLART, la première réglementation est dans l'application du PLU, dans lequel il faut inciter les propriétaires à se mettre aux normes.

M. DELABRE rappelle que la mise aux normes implique plus de contraintes que d'avantages et cite les personnes chargées de faire respecter les lois : le Maire, le Préfet et les gendarmes. Le phénomène étant trop important, personne ne veut s'attaquer aux problèmes.

M. WALLART indique que sur 14 campings à Féchain, 11 sont sauvages. Il faut trouver des solutions via le PLH de la CAD. Actuellement il n'y a pas de logement de remplacement. Si rien n'est fait, le logement social dans les marais risque de se développer.

M. BEAUCHAMP signale que ce dossier épineux a déjà été évoqué il y a plusieurs années. Il va falloir entreprendre des actions pour remédier à cela.

M. HERBO rétorque que le problème est déjà de savoir ce qu'on accepte ou pas. Les HLL se situent dans les zones humides qui sont en zones inondables. La Vallée de la Sensée recueille toutes les personnes qui ont des difficultés pour se loger ailleurs convenablement, elle est devenue en l'espace de 30, 40 ans un bidonville. Si on met en place l'assainissement, le risque est d'attirer la misère du monde dans la Vallée.

M. RENOU demande combien de personnes vivent en permanence sur les 650 logements secondaires de Féchain.

M. WALLART répond qu'aucune personne dans les 100 parcelles du camping communal ne vit à l'année. Concernant les parcelles privées, il n'a pas de chiffre.

M. TACIAK explique que sur Féchain, il y a 3 ou 4 ans, quelques propriétaires privés avaient engagé une démarche pour régulariser leur camping. Au dernier moment, certains y avaient renoncé en raison du coût. Il poursuit en signalant qu'il est chargé de contrôler tous les campings du département. Aucun camping clandestin ne fut découvert sur Dunkerque, les contrôles seront plus poussés sur le bassin de la Sensée. Les campings de la Sensée subissent des pressions de gens qui veulent quitter les régions de Lille, Roubaix, et Tourcoing. Il cite l'exemple du camping de M. DELABRE qui a des places disponibles mais pas pour des résidents à l'année, et celui de M. DATICHY qui est maintenant presque aux normes. Il conclut en comparant les coûts d'un logement en camping à l'année dans deux régions : 750 € en Val de Sensée ; 1700 € sur les côtes.

M. MAIRE témoigne d'un cas produit sur sa commune : il a fallu 4 ans pour faire partir des personnes logeant à l'année dans des caravanes et des chalets sur un camping privé. Les propriétaires, aidés par la DDE de Valenciennes, ont eu gain de cause, mais ont subi des menaces. L'affaire fut suivie par le tribunal de Valenciennes. Les gens ayant fait appel, le dossier dura 4 années.

M. BEAUCHAMP signale qu'il serait intéressant d'obtenir une copie du dossier et des démarches engagées afin de les transmettre aux communes qui pourraient rencontrer le même problème.

M. HALLE indique que la situation a été régularisée dans les années 70 sur les communes de Hamel et de Lécluse, la concurrence déloyale fut éliminée.

M. DELABRE avance qu'une solution est de couper l'eau et l'électricité du 15 octobre au 15 avril.

M. WALLART répond que les occupants vont chercher l'eau au cimetière, et qu'il reçoit une demande de logement chaque semaine.